



Transition de l'hôpital aux soins de longue durée

Le départ de l'hôpital constitue la prochaine étape de votre parcours de soins.

Votre fournisseur de soins nous a signalé que vous n'avez plus besoin de soins médicaux actifs en milieu hospitalier.

En Ontario, vous avez accès à une gamme d'options pour vous aider à obtenir les soins nécessaires. Nous avons examiné ces options avec vous et déterminé qu'un foyer de soins de longue durée pourrait le mieux répondre à vos besoins.

Si vous êtes jugé admissible, un coordonnateur de placements de Santé à domicile Ontario organisera votre admission dans un foyer de soins de longue durée. Cette personne travaillera avec vous pour faciliter votre transition dans un foyer de soins de longue durée qui peut répondre à vos besoins en soins, qu'il s'agisse de votre premier choix de foyer ou d'un autre foyer qui peut satisfaire à vos besoins en attendant qu'une place se libère dans le foyer que vous préférez.

Nous encourageons les patients, leur famille et leurs soignants à visiter les foyers de soins de longue durée choisis. Si vous ne pouvez pas visiter les foyers, consultez le site Web www.lignesante.ca où vous pouvez voir des photos, lire des renseignements sur les foyers ainsi qu'effectuer des visites virtuelles. Vous aurez ainsi un aperçu du foyer et de son emplacement, et vous pourrez rencontrer des personnes qui travaillent et qui vivent dans ces foyers.

Au sujet des foyers de soins de longue durée

Les foyers de soins de longue durée offrent un milieu de soins spécialisés sécuritaire aux personnes qui ne peuvent plus vivre de façon autonome, car elles ont besoin d'un niveau élevé de supervision. Comme ils sont accrédités et financés par le gouvernement de l'Ontario, les foyers de soins de longue durée doivent répondre aux exigences de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*.

- Tous les foyers de soins de longue durée doivent répondre aux mêmes normes de soins, peu importe le type de foyer, le modèle de propriété, l'emplacement ou la taille du foyer.
- Les foyers de soins de longue durée offrent un milieu accueillant et peuvent fournir des services de loisirs et des soutiens sociaux.
- Certains foyers de soins de longue durée sont en mesure d'offrir des services qui tiennent compte des besoins culturels, religieux et linguistiques. Les repas, les pratiques quotidiennes et les activités peuvent être adaptés à ces besoins.



Comment choisit-on un foyer?

Le coordonnateur de placements est là pour vous appuyer. Notre but consiste à vous aider à trouver un foyer qui répond à vos besoins et qui se trouve dans un rayon de 70 km de vos endroits préférés, n'importe où en Ontario. Le site que vous préférez peut être votre premier choix de foyer de soins de longue durée ou l'endroit où habite un soignant ou un membre de votre famille. Si votre site préféré est dans le nord est ou le nord ouest de la province, les foyers choisis peuvent se trouver dans un rayon de 150 km ou plus loin encore. Le but est de veiller à ce que vos choix de foyer répondent à vos besoins. Dans la mesure du possible, le coordonnateur de soins tiendra compte de vos préférences religieuses, linguistiques et ethniques dans le choix d'un foyer.



Pendant combien de temps devrai-je attendre avant d'emménager dans un foyer de mon choix?

Les périodes d'attente varient selon les foyers choisis. Veuillez discuter des périodes d'attente des foyers de soins de longue durée avec votre coordonnateur de placements.



Pourquoi n'est-il pas possible d'attendre à l'hôpital?

L'hôpital n'est pas un domicile. Les hôpitaux ne sont pas conçus pour répondre aux besoins en rétablissement, en soutien ou en réadaptation d'un patient qui attend un autre niveau de soins. De plus, vous êtes à risque de contracter des infections d'origine hospitalière pendant que vous attendez dans un hôpital. Vous pouvez obtenir les bons soins dans un milieu accueillant et profiter d'activités sociales comme les repas en compagnie d'autres personnes, les loisirs et l'activité physique dans des milieux plus appropriés tels que les foyers de soins de longue durée. Il a été démontré que sans les soutiens sociaux et récréatifs offerts dans d'autres milieux de soins, vous vous exposez à un risque de déclin cognitif ou physique. Votre admission en temps opportun dans un foyer de soins de longue durée vous permettra de recevoir les soins de santé et les soins personnels nécessaires pour assurer votre autonomie, votre sécurité et une bonne qualité de vie. De plus, il se peut que les mois d'automne et d'hiver associés aux infections respiratoires exercent une pression accrue sur le système de santé, limitant la capacité des hôpitaux. Cela a un impact sur toute la population ontarienne, notamment sur les personnes qui ont besoin de soins hospitaliers.



Qu'arrive-t-il si je n'accepte pas de suivre le processus d'admission dans un foyer de soins de longue durée?

Si vous ne consentez pas à faire l'objet d'une évaluation aux fins d'admission dans un foyer de soins de longue durée, un coordonnateur de placements examinera vos dossiers hospitaliers et médicaux, et il consultera votre médecin et les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire pour déterminer votre admissibilité. Si vous êtes admissible aux soins de longue durée, le coordonnateur de placements trouvera les foyers dans votre rayon géographique qui répondent à vos besoins en soins, et il leur transmettra vos renseignements afin de déterminer si votre demande sera acceptée ou refusée. Le coordonnateur de placements vous tiendra au courant du dossier tout au long du processus et lorsqu'un lit se libérera, il vous en informera.



Qu'en est-il de ma liste de foyers si j'emménage dans un foyer choisi par mon coordonnateur de placements?

Les patients qui emménagent dans un foyer de soins de longue durée choisi par le coordonnateur de placements resteront sur la liste d'attente, dans la catégorie des personnes en situation de crise, de leurs cinq principaux choix de foyers de soins de longue durée. Lorsque vous aurez emménagé dans un foyer, le coordonnateur de placements communiquera avec vous pour discuter de vos options de transfert, et il vous aidera à choisir les foyers où vous aimeriez être transféré ultérieurement, si ce n'est déjà fait.



J'ai demandé une chambre avec services de base, car je n'ai pas les moyens de payer la chambre à deux lits ou à un lit que vous offrez. Dois-je payer le tarif plus élevé?

Le coordonnateur de placements collaborera directement avec le foyer pour vous offrir un lit au tarif d'hébergement de base. Vous ne paierez que le type de lit que vous avez demandé. Lorsque vous aurez emménagé dans le foyer, votre nom sera inscrit sur la liste des transferts internes pour une chambre au tarif d'hébergement de base. Lorsqu'un lit de base se libérera, vous devrez y être transféré ou commencer à payer le taux applicable pour la chambre actuelle.



Qu'arrive-t-il si je n'aime pas le foyer de soins de longue durée une fois arrivé?

Si vous avez des préoccupations concernant les soins offerts dans le foyer de soins de longue durée, veuillez en discuter avec l'administrateur du foyer. Vous pouvez aussi communiquer avec la **Ligne ACTION des soins de longue durée** au 1 866 434-0144 ou l'**Ombudsman des patients** au 1 888 321-0339 pour présenter vos préoccupations et plaintes.



Qu'arrive-t-il si je n'accepte pas l'offre de lit?

Si vous refusez une offre de lit dans un foyer de soins de longue durée, vous resterez sur la liste d'attente des foyers de soins de longue durée que vous et votre coordonnateur de placements avez choisis. Que le foyer ait été choisi par vous ou par le coordonnateur de placements, l'équipe de mise en congé de l'hôpital sera informée de votre décision de ne pas accepter le lit.

Si vous n'avez plus besoin de soins actifs et vous avez reçu une offre de lit dans un foyer de soins de longue durée, mais vous avez décidé de rester à l'hôpital en attendant un milieu qui répond mieux à vos besoins en soins, l'hôpital imposera un tarif de 400 dollars par jour. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les frais à payer, nous vous encourageons, vous et votre mandataire spécial, à en parler avec le personnel de l'hôpital directement.



Si j'ai des préoccupations concernant le processus, à qui puis-je m'adresser?

Vous pouvez discuter de toute plainte ou préoccupation avec votre coordonnateur de placements. Il connaît bien votre situation et veut savoir ce qui fonctionne bien. Il travaillera avec vous ou votre mandataire spécial pour régler toute difficulté. Si vos préoccupations ne sont pas réglées à votre satisfaction, vous pouvez joindre Santé à domicile Ontario et demander de parler avec un membre de l'équipe des Relations avec les patients. Si Santé à domicile Ontario n'a pas toujours réglé vos préoccupations, vous pouvez appeler la **Ligne ACTION des Soins de longue durée pour le soutien aux familles** au 1 866 434-0144 ou l'**Ombudsman des patients** au 1 888 321-0339.

Pour obtenir de plus amples renseignements

- 310-2222 (aucun indicatif régional) ontariosanteadomicile.ca
- Soins de longue durée en Ontario : www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-soins-de-longue-duree
- Visites virtuelles des foyers de soins de longue durée en Ontario : www.lignesante.ca
Dans le champ de recherche, tapez le nom de votre ville ou votre code postal, puis « foyers de soins de longue durée ».
- Pour des rapports d'inspection sur les foyers de soins de longue durée : publicreporting.ltchomes.net/fr-ca/default.aspx